



Publié le 21 juin 2021 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Article publié dans La Tribune de Lyon: « Cybercriminalité. Des conseils pour lutter contre les rançongiciels »

TRIBUNE DE LYON

[Pauline Kubat](#) a été interviewée par [La Tribune de Lyon](#) dans le cadre d 'un article consacré aux attaques par rançongiciels publié le 17 juin dernier^[1].

LA VIE JURIDIQUE économie



Cybercriminalité. Des conseils pour lutter contre les rançongiciels

Logiciels malveillants, les *ransomwares* infiltrent les systèmes informatiques, les bloquent et réclament une rançon pour les déverrouiller. « Depuis quelques mois, de telles attaques se multiplient fortement, à tous les niveaux, explique l'avocate lyonnaise Pauline Kubat (cabinet Soulier). Elles sont de plus en plus importantes et peuvent cibler des grosses entreprises et des administrations publiques. » Pour armer les sociétés et institutions, la professionnelle du droit vient de publier « Attaques par rançongiciels : les bonnes pratiques pour s'en prémunir et y faire face », résumé d'un guide de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Préserver les données saines. Premier conseil : se protéger en sauvegardant ses données et, en cas d'attaque, déconnecter au plus vite ses sauvegardes pour préserver les données saines et mettre en veille prolongée le matériel infecté. « Si possible, on peut commencer à déposer une main courante, souligne Pauline Kubat, qui déconseille de payer la rançon qui peut parfois se chiffrer en millions d'euros. Cela n'assure pas que les données seront récupérées et finance les organisations cybercriminelles. » Notez que les petites entreprises ne sont pas à l'abri d'une attaque qui survient à travers l'ouverture d'une pièce jointe ou d'un email suspect. **R.D.** À lire sur soulier-avocat.com

L'avocate Pauline Kubat vient de publier une liste de conseils pour se protéger contre les rançongiciels, ces logiciels malveillants qui cryptent les données et réclament une rançon.

[1] Pour plus d'information sur ce sujet, nous vous invitons à consulter l'article de Pauline intitulé [Attaques par rançongiciels : les bonnes pratiques pour s'en prémunir et y faire face](#) publié sur notre Blog

Soulier Bunch est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, visitez soulierbunch.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.